

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 11 mars 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jean Duval	<p>Monsieur Jean Duval, conseil d'arrondissement du 11 mars 2013 :</p> <p>Monsieur Duval soulève deux questions au conseil :</p> <p>1) Question répondue sur place. Voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) M. Duval réclame des renseignements concernant la réglementation visant les toits verts, dont il n'a obtenu aucune information depuis plus de 6 mois, malgré en avoir fait la demande auprès de l'arrondissement.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET BUREAU DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, S'EXCUSE D'ABORD DU DÉLAI DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS FORMULÉE PAR M. DUVAL. IL EXPLIQUE QUE, LES TOITURES ÉCOLOGIQUES FONT L'OBJET D'UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE PARTICULIER, DUQUEL L'ARRONDISSEMENT SE DISTINGUE DE PAR SON CARACTÈRE NOVATEUR. LES TOITURES VÉGÉTALISÉES, QUANT À ELLES, RELÈVENT DU CODE DU BÂTIMENT. PAR AILLEURS, LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT FERA L'OBJET D'UNE RÉVISION À CE CHAPITRE, ET DES PRÉCISIONS SERONT ENCHÂSSÉES AFIN DE BALISER DAVANTAGE LES INTERVENTIONS À CET ÉGARD.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR COMPLÉMENT D'INFORMATION.</p> <p>DOSSIER GDC : 13-61285</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>MM. Éric Mailloux, François Gagliardi et Olivier Taïs</p>	<p>Messieurs Éric Mailloux, François Gagliardi et Olivier Taïs; conseil d'arrondissement du 11 mars 2013 :</p> <p>M. Mailloux fait état d'un projet de création de 6 nouvelles unités de condominium au 5468, 8^e Avenue. Il désire connaître l'impact de ce projet de construction aux plans de l'implantation, des hauteurs et de l'intégration architecturale.</p> <p>M. Gagliardi a discuté du dégagement visuel dans la ruelle, en vue d'entretenir la sécurité de lieux.</p> <p>M. Taïs abonde dans le même sens que monsieur Gagliardi, et se dit surpris de constater que les promoteurs immobiliers annoncent la construction de leur projet, avant que leur dossier n'ait été étudié par l'autorité compétente.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>C. Paquette</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SIGNALE QUE TOUTE DEMANDE DE PERMIS RELATIVE À UNE NOUVELLE CONSTRUCTION NÉCESSITE LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT, POUR AVOIR UNE IDÉE JUSTE DE L'IMPACT D'INTÉGRATION DANS LE MILIEU D'INSERTION CONCERNÉ.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EST D'AVIS QUE TOUT PROMOTEUR DOIT PRÉSENTER UNE ÉTUDE D'IMPACT D'ENSOLEILLEMENT AVANT TOUT PROJET DE CONSTRUCTION EXAMINÉ PAR LA VILLE.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, MENTIONNE QUE POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT D'URBANISME, UNE ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT EST REQUISE PAR LA VILLE</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, S'ENQUIERT DE LA DEMANDE DU CITOYEN TAÏS ET ASSURE QU'UNE VÉRIFICATION SERA FAITE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>DOSSIER GDC : 13-61386</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 11 mars 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.